

**EXERCICE 2016**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
 Délibération n°D-CA/2016-016

Le conseil d'administration s'est réuni le 8 mars 2016 en séance plénière, sur convocation du Président de l'Université adressée le 25 février 2016.

**VU** le Code de l'éducation ;  
**VU** les statuts de l'Université ;

**Point de l'ordre du jour :** 11ème Partie – P4.3 – Colloques

**Exposé de la décision :**

Historique :

Il s'agit de la grille tarifaire du congrès "Quarante deuxièmes Journées d'Étude des Équilibres entre Phases 2016 (JEEP 2016)" projeté fin mars 2016. Le groupe français "thermodynamique et diagrammes de phases", présidé par le Pr G. Coquerel, a accepté que M. Rietveld l'organise. Le congrès se déroule tous les ans, depuis la première manifestation à Marseille en 1975, et il rassemble environ 120 à 150 participants venant de France et du reste de l'Europe (et même du Maghreb et de la Russie). Le conseil d'administration de l'université a donné son accord, lors de la séance du mardi 30 juin 2015, pour la grille tarifaire proposée et a permis d'ouvrir un compte pour gérer l'aspect financier de ce colloque. Les montants des inscriptions TTC, HT et TVA ont été revus le 01/12/2015 afin que l'administration ait connaissance des montants à recevoir par rapport au budget.

Problématiques :

1. Une erreur de calcul est glissée dans les calculs de TVA. Ils ont en effet été calculés sur les montants TTC au lieu de l'être sur les montants HT. Les montants TTC restent inchangés.

**Grille tarifaire du congrès 42<sup>es</sup> JEEP (JEEP2016) (Montants en euros)**

	Hors Taxes		TTC		TVA 20%	
	avant le 11/02	Après le 10/02	avant le 11/02	Après le 10/02	avant le 11/02	Après le 10/02
<b>Étudiant</b>	158,33	191,67	190	230	31,67	38,33
<b>Chercheur académique</b>	225	283,33	270	340	45	56,67
<b>Industriel</b>	283,33	325	340	390	56,67	65
<b>Personne accompagnante</b>	91,67	108,33	110	130	18,33	21,67

2. Les montants des soutiens (sponsoring) accordés par des sociétés privées et/ou des organismes publics étaient inconnus jusqu'à tout récemment car aléatoires. Ils ne pouvaient donc pas être inclus dans le budget du congrès. Leurs montants sont désormais connus.

Classé au registre des délibérations du Conseil d'administration, consultable au secrétariat de la Direction des affaires générales et juridiques

Relevé de décisions publiés sur  
 internet de l'Université le : **22 MARS 2016**  
 Transmis au Recteur le :

**22 MARS 2016**

### Sponsoring (soutien) de sociétés privées et/ou organismes publics

Montants en euro

Société	Montant TTC	Hors Taxes	TVA 20%	remarques
Inel	1000,-	833,33	166,67	Exposant
Bruker	1200,-	1000	200	Exposant
Prosim	600,-	500	100	Ciblé prix étudiant
CNRS	1000,-	833,33	166,67	Subvention
Technobis	1000,-	833,33	166,67	Exposant

3. Il convient en dernier lieu d'attirer l'attention du conseil d'administration sur le sponsoring de la société Prosim (600 euros) qui est ciblé « prix à étudiant » pour les meilleurs présentations, affichée et orale. La société Prosim offre déjà depuis cinq ans ce prix aux étudiants. Etant donné que ces prix ne sont pas des dépenses normales, l'organisateur du congrès demande l'autorisation de donner ces deux prix en espèces : 250 € pour la meilleure présentation orale donnée par un étudiant et 250 € pour la meilleure présentation par affiche. Les montants tiennent compte de la TVA (20% de 500 € font 100 € pour un total de 600 €, reçus de Prosim.

Proposition de décision soumise au Conseil :

Le Conseil d'administration approuve la grille tarifaire corrigée, relative au congrès « 42<sup>es</sup> Journées d'Etude des Equilibres entre Phases » organisé par I. B. Rietveld les 23-25 mars 2016.

Le Conseil d'administration prend note de l'ensemble des subventions reçues pour l'organisation de ce congrès à hauteur de 4800 euros TC (4000 euros HT) et en autorise l'affectation aux dépenses dudit congrès.

Le Conseil d'administration accepte que le soutien de la société Prosim, destiné à récompenser deux étudiants (l'un pour la meilleure présentation orale, l'autre pour la meilleure présentation affichée) leur soit versé en espèces (250 euros pour chaque étudiant).

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la présente délibération.**

**Nombre de membres constituant le Conseil : 35**  
**Quorum : 18**  
**Nombre de membres participant à la délibération : 29**  
Abstentions : 0  
**Votes exprimés :**  
Contre : 0  
Pour : 29

Fait à Paris, le 16 mars 2016

Le Président



Frédéric DARDEL